

Enfin une solution à Saumur !

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Divers summorum](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 31 octobre 2013



Depuis plusieurs années, des familles demandent l'application du Motu Proprio à Saumur. Ce groupe stable rassemble à la fois des 'locaux' et des familles de militaires.

Sous le régime du Motu Proprio Ecclesia Dei, toute application leur a été refusée. Le seul et unique lieu où était appliqué le Motu Proprio était Angers à 50 minutes de route (70 km).

Les familles saumuroises, à défaut de réponse concrète à leurs demandes légitimes, sont allées chercher un prêtre d'une communauté Ecclesia Dei qui est venu pendant plusieurs années pour donner un complément catéchétique aux nombreux enfants... avant que l'expérience (pourtant fructueuse pour les enfants et les familles) soit interdite par le diocèse.

Avec le Motu Proprio de 2007, une nouvelle demande a été formulée sans qu'elle suscite beaucoup d'enthousiasme du côté des autorités diocésaines (tant d'Angers que du diocèse aux Armées). La persévérance des familles a bien permis la mise en place d'une messe dans la forme extraordinaire en lien avec le diocèse aux Armées (et dans une chapelle militaire) par l'aumônier militaire, d'abord une à deux fois par mois.

La célébration a finalement été transférée dans une église à la sortie de Saumur, à Saint-Hilaire-Saint-Florent (sur les bords de Loire) devenant hebdomadaire. La messe était assurée par deux prêtres : un du diocèse aux Armées et par l'aumônier des servantes des Pauvres d'Angers.

L'abbé Jean-Bernard de Langalerie, prêtre du diocèse de Gênes (membre de la Fraternité de la Très Sainte Vierge Marie), ancien vicaire de la paroisse Saint-Eugène à Paris et aumônier des Servantes des Pauvres d'Angers, est devenu l'unique célébrant de la messe saumuroise ces derniers mois.

Sa santé étant chancelante, il a été remplacé à plusieurs reprises par des prêtres de communautés traditionnelles voisines.

En juillet, l'abbé de Langalerie a été rappelé à Dieu. Le groupe de fidèles a donc demandé que les remplaçants puissent continuer à assurer cette messe.

La messe a été suspendue pour l'été et n'a pas repris en septembre. Le diocèse proposant de revenir à un rythme de 1 ou 2 fois dans le mois et n'ayant pas de célébrant pour assurer ce ministère.

Plusieurs communautés Ecclesia Dei ont proposé leurs services au diocèse... mais celui-ci a refusé.

Finalement le diocèse a fait appel à la [Fraternité Saint-Thomas Becket](#), communauté de droit diocésain (diocèse de Namur en Belgique) qui célèbre depuis le Motu Proprio dans les deux formes du rite romain. Cette communauté d'une grosse quinzaine de prêtres a des missions dans plusieurs diocèses en France : à Blois (une paroisse personnelle avec la forme extraordinaire), à Bayonne (forme extraordinaire), à Saint-Maurice (paroisse avec les deux formes) et dans la forme ordinaire des missions dans le diocèse de Blois, à Ollioules...



Depuis dimanche 27 octobre, la messe est donc à nouveau assurée chaque dimanche et fêtes à 10h30 à l'église Saint Florent de Saint-Hilaire-Saint-Florent (à la sortie ouest de Saumur sur le bord de Loire).